

Monsieur Henri TUDELA
Maire de Santenay
Mairie
Place de la Mairie
21590 SANTENAY

XM/SL
DT/14/256

Dijon, le 10 novembre 2014

Objet : Arrêt du PLU

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, vous nous invitez à communiquer notre avis sur le projet d'arrêt du PLU de votre commune, et nous vous en remercions.

Nous avons bien pris en compte tout l'intérêt de cette démarche. L'examen du dossier permet de relever principalement les orientations en faveur du développement économique et en particulier pour :

- le maintien des zonages
 - o « Ne » accueillant sur 48 000 m² le Casino de Santenay,
 - o « UX » accueillant deux entreprises artisanales,
 - o « UL » permettant sur 73 000 m² le développement des activités du camping et surtout l'implantation d'un futur centre thermal,
- la création d'un sous-secteur « ULx » aux abords de la halte fluviale, qui autorisera l'implantation d'activités de tourisme et de loisirs,
- la création d'un secteur « 2AUX » sur 20 000 m² permettant à long terme les implantations d'activités économiques et en particulier les cuveries.

En qualité de pôle de proximité au sein du SCOT, la commune de Santenay a, en effet, toute possibilité de mettre en place les conditions d'accueil de ces projets d'aménagement économique du territoire. Ils pourront bénéficier en outre de la candidature des Climats de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet, émet donc un avis favorable à ce dossier. Ses équipes se tiennent à votre disposition pour accompagner vos projets.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser la version approuvée de votre PLU et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Xavier MIREPOIX
Président